

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
24 JUINI 2015

DATE d'AFFICHAGE
03 JUILLET 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 31
Votants : 36

L'an deux mille quinze,
le 30 juin à dix heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Corail de Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Nathalie CALLE, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Marie LABESSE, - Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Christine RENAULT-TREGOUET.

Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à M. André PAJOLEC

M. Jean-Marie LABESSE donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Mme Christine RENAULT-TREGOUET donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°89-2015 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CESSIION DU LOCAL COMMERCIAL N°1-31 RESIDENCE
DES JARDINS A AMBON (COMPLEMENT A LA DELIBERATION N°60-2015)**

M. Michel CRIAUD, Vice-Président en charge du Développement Economique, expose au Conseil Communautaire les éléments relatifs à la commercialisation de la Résidence des Jardins à Ambon, qui abrite entre autre le commerce multiservices (CMS). La résidence comporte cinq cellules commerciales dont certaines ont été redivisées.

Une des cellules a fait l'objet de deux divisions de surfaces, pour accompagner le marché de la demande, objet des délibérations 89-2013 en date du 8 Octobre 2013 et 60-2015 en date du 18 mai 2015.

M. Michel CRIAUD présente l'objet du projet de délibération : il est prévu de céder le local n°1-31 de la Résidence des Jardins, immeuble cadastré E 758, au profit de :

- Mme PABOEUF Elodie – Institut BEAUTE EMERAUDE – SCI esth breizh, ou toute autre personne morale qui s'y substituerait.

Ce local d'une surface totale de 70m² est vendu en clos couvert. Le prix de vente sera payé comptant, le jour de la signature de l'acte authentique. La vente se réalisera de gré à gré.

L'estimation de France Domaines 56 n°2015-002 V 1043 datée du 10 juin 2015 précise pour ce bien les montants suivants :

- o 1 100 € HT le m² soit valeur vénale totale de 77 000 € HT pour ce bien

Vu l'article L.2241 du Code Général des Collectivités Territoriales, ~~statuant sur la nécessité pour les~~ Collectivités Territoriales de solliciter et viser l'avis de l'autorité compétente de l'Etat, France Domaines 56, dans le cadre d'une cession d'immeubles ;

Considérant que l'estimation de France Domaines 56 propose un prix de cession de 77 000€ HT et permet une marge de +/-10%, le prix unitaire est fixé à 77 000 € HT représentant un prix de 92 400 € TTC.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **VENDRE** le local n°1-31 d'une surface de 70 m² au profit de Mme PABOEUF Elodie (SCI esth breizh), au prix de 77 000 € HT soit un prix de 92 400 € TTC, aux conditions exposées préalablement ;
- **FAIRE** supporter à l'acheteur les frais notariés inhérents à la cession ;
- **SIGNER** tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette vente.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le **BIAUS**
Le Président,

